



MOUVEMENT CHRETIEN DES CADRES ET DIRIGEANTS
NOTE DE FRAIS

A renvoyer à Secrétariat MCC 18 rue de Varenne 75007 PARIS

Nom du bénéficiaire :

Adresse du bénéficiaire :

Code Postal..... Ville

Région : Secteur :

Responsabilité dans le M.C.C. :

Motif de l'engagement des frais :

Date	Nature des frais	Prix unitaire	Qté	Montant
Total :				€

Signature du bénéficiaire :

Réglé le : moyen du règlement[‡]:

Origine du règlement §:

Référence comptable n° :

Joindre les justificatifs (factures ou tickets de caisse, billets de transport, tickets de péage, de parking....) (un ticket de carte de crédit n'est pas suffisant)

Nota : pour les membres du M.C.C., le km de voiture est remboursé à 0,25 €/km (0,288 € en cas d'abandon de frais)

Cas particulier des Aumôniers et accompagnateurs spirituels

Leur véhicule est un outil nécessaire pour leur ministère. Le remboursement de leurs déplacements dans leur véhicule personnel se fait sur la base du tarif kilométrique en usage dans leur diocèse.

Si le bénéficiaire renonce à être remboursé des frais objet de cette note de frais, ce renoncement sera considéré comme un don au MCC et il lui sera établi un reçu fiscal. Mais il doit pour cela rédiger manuellement et joindre la déclaration : « Je soussigné (nom et prénom) certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser au MCC en tant que don » suivie de la date et de sa signature.

[‡] Espèces, chèque ou virement
[§] Région ou Secrétariat National